



## FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE et SANITAIRE

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN

## PEINTURES MATES D'INTERIEUR EN PHASE AQUEUSE



Décembre 2018

**JEFCO**

2648 route départementale 6007

06270 Villeneuve-Loubet

Tel : 04 92 02 55 88

Fax : 04 92 08 05 53

Mél : sip@allios.fr



## Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de JEFECO (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

La norme EN 15804+A1 du CEN sert de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

## Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A1.

Dans les tableaux suivants  $2,53^E-06$  doit être lu :  $2,53 \times 10^{-6}$  (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le gramme « g »,
- le litre « l »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur
- MND : Module Non Déclaré

## Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1.

La norme NF EN 15804+A1 définit au § 5.3 *Comparabilité des FDES pour les produits de construction* les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

" Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des FDES doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). "

## PLAN

1	Introduction.....	4
2	Information Générale.....	4
3	Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) et du produit .....	6
4	Etapes du cycle de vie.....	7
4.1	Etape de production, A1-A3 .....	7
4.2	Etape de construction, A4-A5 .....	7
4.3	Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7 .....	8
4.4	Etape de fin de vie C1-C4 : .....	8
4.5	Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D.....	9
5	Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie .....	9
6	Résultat de l'analyse du cycle de vie .....	10
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation .....	15
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	16
9	Contribution environnementale positive.....	17
10	ANNEXE : Déclaration explicative Ecolabel HSE .....	18

# 1 INTRODUCTION

*Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804/CN et le programme INIES.*

*Cette fiche constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction conformément aux exigences de la norme NF EN 15804+A1, son complément national NF EN 15804/CN et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires utiles dans le respect de l'esprit de cette norme en matière de sincérité et de transparence.*

*Un rapport de projet a été établi, qui peut être consulté, sous accord de confidentialité, au siège d'ALLIOS SAS.*

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations ainsi fournies devra au minimum être constamment accompagnée de la référence complète de la déclaration d'origine : « titre complet, date d'édition, adresse de l'émetteur » qui pourra remettre un exemplaire authentique. Cette exploitation est liée à la prescription et/ou à l'utilisation des produits visés, pour tenir compte des préconisations d'emploi spécifiques de l'opération de construction concernée, en vue de leur bonne adaptation aux conditions d'usage prévues. Toute autre forme d'exploitation ne peut se faire qu'avec l'accord d'ALLIOS SAS.

Certains produits spécifiques font en outre l'objet d'une communication environnementale conforme à la norme NF EN ISO 14021, identifiable par un symbole graphique approprié (marque réservée ALLIOS) s'appuyant sur les données fournies, dans le cadre d'un étiquetage de type II (écolabel normalisé spécifique pour des performances équivalentes à celles des écolabels NF ou UE, cf. la déclaration explicative correspondante en Annexe du présent document). Leurs caractéristiques d'aptitude à l'usage respectent les spécifications des documents techniques de référence applicables pour une mise en œuvre de technique courante.

## Producteur des données

Les informations contenues dans cette déclaration, également spécifique du revêtement étudié, sont fournies sous la responsabilité d'ALLIOS SAS.

Contact :  
Service Ingénierie Produit  
  
Coordonnées du contact :  
sip@allios.fr



## 2 INFORMATION GÉNÉRALE

1. Nom et adresse du fabricant :

ALLIOS  
105, chemin de Saint-Menet-aux-Accates  
13011 MARSEILLE

2. Le(s) site(s), le fabricant ou le groupe de fabricants ou leurs représentants pour lesquels la FDES est représentative :

ALLIOS  
2648 Route Départementale 6007  
06270 VILLENEUVE-LOUBET

3. Type de FDES : "du berceau à la tombe" (hors module D)

4. Type de FDES : Individuelle

5. Date de publication : décembre 2018

6. Date de fin de validité : décembre 2023

7. Références commerciales visées par la présente FDES :

**ACRYL TIGRE  
ALTO MAT  
ATLAS EXTREME  
ATLAS PROJECT  
DOCKS MAT  
DOCKS MAT AIRLESS  
EDEN MAT  
ELYTE MAT  
MONOTIGRE 4G  
PROTIGRE MAT  
PROTIGRE PROJECT  
SANIAIR MAT  
SANICRYL  
SYLAQUA EVOLUTION MAT**

8. Vérification :

	La norme NF EN 15804+A1 sert de RCP <sup>1</sup>
	Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025 : 2010 <input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe
	Vérificateur : Frédéric ROSSI / ESTEANA Adresse : 26, rue Mège – 83220 LE PRADET Programme de vérification : 

<sup>1</sup> Règles de définition des catégories de produits

### 3 DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE (OU UNITÉ DÉCLARÉE) ET DU PRODUIT

9. Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) :

« Système de revêtement destiné à assurer la protection et la décoration intérieure (murs et plafonds) d'éléments de construction immobilière sur 1 m<sup>2</sup> en répondant aux performances décrites dans les documents techniques réglementaires et pour une mise en œuvre conforme aux règles de l'art (normes NF EN, NF DTU)<sup>1</sup> et pour une durée de vie de référence (DVR) de 10 ans, sans entretien. »

10. Description du produit : produit de peinture en phase aqueuse à base de dispersion de copolymères acryliques, d'aspect mat.

11. Description de l'usage du produit (domaine d'application) : ces produits sont destinés à la décoration et à la protection des murs et plafonds en intérieurs.

12. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle : certains des produits visés par cette FDES offrent des propriétés particulières telles que les peintures dépolluantes (destruction du formaldéhyde), des produits de finition mats plus résistants à l'abrasion humide ou sèche, etc. Se reporter aux fiches descriptives de chacun des produits listés au paragraphe 2 pour plus de détail.

13. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètres	Unités	Valeurs
Quantité moyenne de produit <sup>1</sup>	kg/m <sup>2</sup>	0,214
Emballage de distribution (seau en polypropylène) :	kg/m <sup>2</sup>	7,45 <sup>E</sup> -3
Palette bois réutilisable	kg/m <sup>2</sup>	9,89 <sup>E</sup> -3
Housse plastique	kg/m <sup>2</sup>	3,94 <sup>E</sup> -4
Taux de chute lors de la mise en œuvre	%	0,5
Taux de chute lors de la maintenance	%	Sans objet
Justification des informations fournies		Les informations sont fournies par ALLIOS-JEFCO

<sup>1</sup> Pour les deux couches de produit, soit 107 g/m<sup>2</sup> par couche, lors de l'installation.

14. Préciser si le produit contient des substances de la liste candidate selon le règlement REACH (si supérieur à 0,1% en masse) :

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) ≥ 0,1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du règlement REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

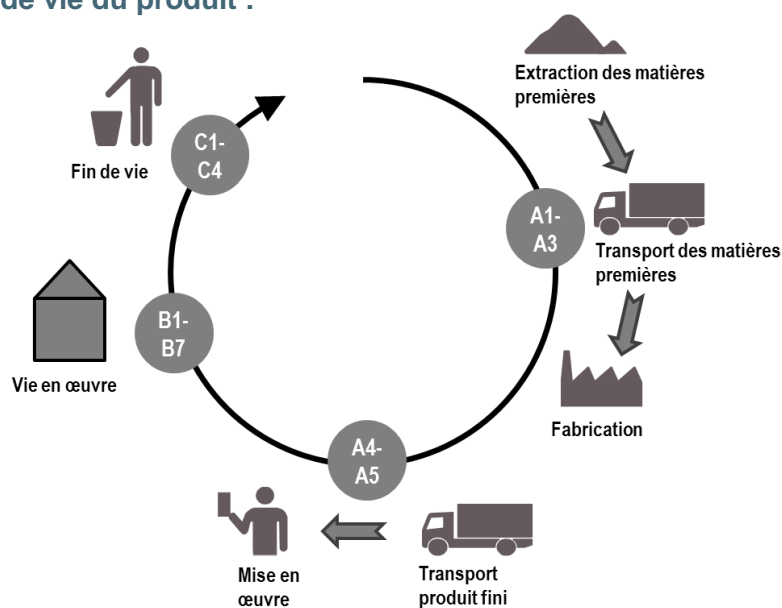
15. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux §7.2.2 de la NF EN 15804+A1)

<sup>1</sup> Ici, NF DTU 59.1.

Paramètres	Unités	Valeurs
Durée de vie de référence	Années	10
Qualité présumée des travaux	-	Travaux de mise en œuvre conformes au NF DTU 59.1 et à la fiche descriptive du fabricant.
Environnement extérieur	-	Non concerné
Environnement intérieur	-	Ces produits de finition sont classés A+ par référence à l'arrêté du 19 avril 2011 sur les émissions de polluants dans l'air intérieur.
Conditions d'utilisation	-	L'utilisation des produits est supposée conforme aux préconisations du fabricant (cf. fiches descriptives des produits), en intérieur.
Maintenance	-	Sans objet

## 4 ETAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie du produit :



### 4.1 Étape de production, A1-A3

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine.

### 4.2 Étape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier :

Paramètres	Unités	Valeurs
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule		50% de véhicules Euro4 et 50% de véhicules Euro5, de charge utile 32 tonnes, pour le transport par route

Distance jusqu'au chantier	km	699 km en moyenne (cf. description ci-dessous)
Masse volumique du produit transporté	kg/l	1,34
Description du scénario		Le produit est livré par camion. La distance entre le site de production et le point de distribution est en moyenne de 669 km. Une distance de 30 km entre le centre de distribution et le chantier final a été ajoutée.

#### Installation dans le bâtiment :

Paramètres	Unités	Valeurs
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	kg	- chiffon : $1,2^E-04$ - rouleau : $2,6^E-04$
Consommation d'eau	m <sup>3</sup>	$4,5^E-5$
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg	$9,65^E-5$
Description du scénario		Le produit est appliqué manuellement, à l'aide d'un rouleau, en deux couches. Un chiffon est utilisé pour essuyer les éventuelles coulures

#### 4.3 Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

**B1 Utilisation** : le produit n'interfère pas avec l'environnement lors de son utilisation.

**B2 Maintenance** : aucune maintenance nécessaire pendant la DVR.

**B3 Réparation** : pas de réparation.

**B4 Remplacement** : pas de remplacement.

**B5 Réhabilitation** : pas de réhabilitation.

**B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau** : pas d'utilisation d'énergie ni d'eau.

#### 4.4 Etape de fin de vie C1-C4 :

Paramètres	Unités	Valeurs/description
Quantité de produit mise en décharge	kg	0,214
Description du scénario		Le produit, incorporé au support, est totalement éliminé à la destruction du bâtiment avec les autres gravats.

Commentaires :



Les déchets de peinture sèche ne sont pas considérés comme dangereux au regard de la réglementation actuelle, et peuvent être mis en décharge sans contrainte particulière.

#### 4.5 Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D

Le module D n'est pas évalué dans cette étude.

## 5 INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

<b>PCR utilisé</b>	EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN.
<b>Frontières du système</b>	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.
<b>Allocations</b>	<p>La consommation électrique relative à l'UF a été calculée sur la base de la consommation électrique annuelle globale de l'usine de fabrication, divisée par le volume de peinture produite.</p> <p>Les matières premières sont livrées à l'usine en vrac (en cuve, donc sans emballage), en IBC (cuves plastiques recyclables et réutilisables) ou en <i>big bags</i>. Les matières premières additionnelles livrées en sacs papier sont estimées à 12 % du total. Les déchets générés correspondants sont modélisés sans les déchets du site de production.</p>
<b>Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires</b>	<p>Données génériques issues de la base de données ECOINVENT version 2 de 2010.</p> <p>Logiciels utilisés :</p> <p> - SimaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie (V7.2)</p> <p> - Ev-DEC, (<a href="http://www.ev-dec.com">www.ev-dec.com</a>), développée par le cabinet conseil EVEA (<a href="http://www.evea-conseil.com">www.evea-conseil.com</a>), qui aide à la réalisation des FDES (version 4).</p>
<b>Variabilité des résultats</b>	<p>La présente FDES a été établie sur la base de la formule considérée comme la plus impactante parmi la liste des produits visés au paragraphe 2. Les facteurs impactants sont principalement le taux de résine (liant) et la quantité de dioxyde de titane (pigment).</p> <p>Les résultats obtenus sont donc considérés comme le cas le plus défavorable et sont transposables à tous les produits de la liste.</p>

## 6 RÉSULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Impacts environnementaux	Étape de fabrication			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
Réchauffement climatique kg CO <sub>2</sub> eq/UF	2.93E-1	1.13E-1	3.94E-2	2.61E-2	2.60E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	4.05E-4	0.00E+0	1.96E-2	MND
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	5.62E-8	1.80E-8	7.02E-9	4.13E-9	4.64E-10	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	6.62E-10	MND
Acidification des sols et de l'eau kg SO <sub>2</sub> eq/UF	2.20E-3	3.85E-4	1.65E-4	8.64E-5	1.87E-5	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	1.51E-5	MND
Eutrophisation kg (PO <sub>4</sub> ) <sup>3-</sup> eq/UF	1.28E-4	6.99E-5	1.38E-5	1.55E-5	2.16E-6	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	7.26E-9	0.00E+0	3.56E-6	MND
Formation d'ozone photochimique Éthène eq/UF	1.76E-4	5.69E-5	2.43E-5	1.28E-5	2.62E-5	2.42E-7	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	5.47E-7	0.00E+0	5.64E-6	MND
Épuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	9.42E-7	3.85E-7	1.89E-7	8.89E-8	9.09E-9	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	4.01E-14	0.00E+0	5.79E-9	MND
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ PCI/UF	5.56E+0	1.69E+0	8.99E-1	3.88E-1	5.80E-2	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	0.00E+0	5.00E-3	0.00E+0	6.02E-2	MND
Pollution de l'eau m <sup>3</sup> /UF	1,03E-1	3,76E-2	8,38E-3	8,65E-3	1,39E-3	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	1,188E-04	0,00E+0	1,862E-03	MND
Pollution de l'air m <sup>3</sup> /UF	2,93E+1	6,64E+0	3,22E+0	1,50E+0	8,83E-1	5,85E-3	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	0,00E+0	4,10E-2	0,00E+0	2,76E-1	MND

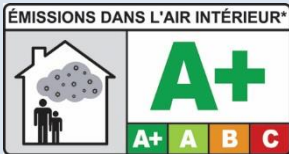
Utilisation des ressources	Étape de fabrication			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge		
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	1,34E-01	2,68E-02	6,29E-02	6,29E-03	3,56E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,10E-03	MND
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	7,80E-04	0,00E+00	3,90E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,34E-01	2,68E-02	6,37E-02	6,29E-03	3,56E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,31E-06	0,00E+00	1,10E-03	MND	
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	4,97E+00	1,81E+00	7,66E-01	4,15E-01	5,68E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,03E-03	0,00E+00	6,51E-02	MND	
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	1,18E+00	0,00E+00	3,13E-01	0,00E+00	7,47E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND	
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	6,15E+00	1,81E+00	1,08E+00	4,15E-01	6,42E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,03E-03	0,00E+00	6,51E-02	MND	
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND	
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND	
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND	
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	4,84E-03	4,49E-04	2,96E-04	1,01E-04	1,05E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,76E-07	0,00E+00	6,16E-05	MND	

Catégorie de déchets	Étape de fabrication			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
<b>Déchets dangereux éliminés</b> kg/UF	4,56E-02	1,30E-03	8,41E-03	2,92E-04	5,42E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,14E-07	0,00E+00	4,27E-05	MND
<b>Déchets non dangereux éliminés</b> kg/UF	5,58E-02	2,01E-02	6,90E-03	4,41E-03	5,56E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,13E-07	0,00E+00	2,15E-01	MND
<b>Déchets radioactifs éliminés</b> kg/UF	9,09E-06	1,57E-06	2,05E-06	3,69E-07	7,93E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,07E-08	0,00E+00	6,28E-08	MND

Flux sortants		Étape de fabrication			Étape de mise en œuvre		Étape de vie en œuvre							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
		A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 traitement des déchets	C4 Décharge		
Composants destinés à la réutilisation kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Matériaux destinés au recyclage kg/UF		2,15E-08	0,00E+00	1,23E-06	0,00E+00	6,28E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,37E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique) MJ/UF	Électricité	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
	Vapeur	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND
	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MND

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO <sub>2</sub> eq/UF	4,46E-01	5,21E-02	0,00E+00	2,00E-02	5,18E-01
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	8,13E-08	4,59E-09	0,00E+00	6,62E-10	8,65E-08
Acidification des sols et de l'eau	kg SO <sub>2</sub> eq/UF	2,75E-03	1,05E-04	0,00E+00	1,51E-05	2,87E-03
Eutrophisation	kg (PO <sub>4</sub> ) <sup>3-</sup> eq/UF	2,11E-04	1,77E-05	0,00E+00	3,57E-06	2,33E-04
Formation d'ozone photochimique	Éthène eq/UF	2,58E-04	3,90E-05	2,42E-07	6,18E-06	3,03E-04
Épuisement des ressources abiotiques - éléments	kg Sb eq/UF	1,52E-06	9,80E-08	0,00E+00	5,79E-09	1,62E-06
Épuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	8,16E+00	4,46E-01	0,00E+00	6,52E-02	8,67E+00
Pollution de l'eau	m <sup>3</sup> /UF	1,48E-01	1,00E-02	0,00E+00	1,98E-03	1,60E-01
Pollution de l'air	m <sup>3</sup> /UF	3,91E+01	2,38E+00	5,85E-03	3,17E-01	4,18E+01
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	2,24E-01	9,85E-03	0,00E+00	1,10E-03	2,35E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	7,80E-04	3,90E-06	0,00E+00	0,00E+00	7,84E-04
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	2,25E-01	9,86E-03	0,00E+00	1,10E-03	2,36E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	7,54E+00	4,72E-01	0,00E+00	7,01E-02	8,09E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	1,49E+00	7,47E-03	0,00E+00	0,00E+00	1,50E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	9,03E+00	4,79E-01	0,00E+00	7,01E-02	9,58E+00
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m <sup>3</sup> /UF	5,58E-03	2,06E-04	0,00E+00	6,20E-05	5,85E-03
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	5,54E-02	8,34E-04	0,00E+00	4,28E-05	5,62E-02
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	8,28E-02	9,97E-03	0,00E+00	2,15E-01	3,08E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	1,27E-05	4,48E-07	0,00E+00	1,44E-07	1,33E-05
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	1,25E-06	6,28E-09	0,00E+00	1,37E-09	1,26E-06
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

## 7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PÉRIODE D'UTILISATION

SCENARIO	PARAMETRE	Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur <sup>1,2</sup>	Émissions de COV et de formaldéhyde	Tous les produits listés dans la présente FDES sont classés  <i>*Émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n°2011-321 du 23 mars 2011.</i>	Les classes d'émission des produits sont déterminées conformément au décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 et dans l'arrêté du 19 avril 2011 (notamment série de normes ISO 16000).  Les n° de rapports sont listés dans le rapport de projet qui accompagne cette FDES.
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	Non évalué.	-
	Émissions radioactives naturelles des produits de construction	Non évalué.	-
	Émissions de fibres et de particules	Non évalué.	-
Émission dans le sol et l'eau <sup>1,2</sup>	Émissions dans l'eau	Non évalué.	-
	Émissions dans le sol	Non évalué.	-

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaire et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (CTIB N94, 2009)

## 8 CONTRIBUTION DU PRODUIT À LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

---

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Les produits visés ne revendiquent aucune performance hygrothermique.

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Les produits visés ne revendiquent aucune performance acoustique.

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Les produits visés peuvent participer de par leur mise à la teinte et leur indice de brillant faible (< 10 à 85°) au confort visuel dans les bâtiments où ils sont mis en œuvre. L'indice de luminance Y (ou LRV) pour chaque teinte peut être connu en consultant le nuancier JEFCOLOR ou en interrogeant notre laboratoire de colorimétrie.

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Les produits visés ne revendiquent aucune amélioration du confort olfactif après leur application (une odeur est perceptible lors de la mise en œuvre et pendant quelques heures après l'application).



## 9 CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE POSITIVE

---

Le besoin énergétique lors de la phase de fabrication du produit est limité grâce au procédé utilisé : simple mélange à froid des constituants.

Le fabricant œuvre pour limiter les transports en achetant ses matières premières auprès de fournisseurs et en assurant le traitement des déchets au plus près de son site de production, ce qui limite d'autant l'utilisation de ressources énergétiques fossiles.

Par ailleurs, le calcaire, constituant majoritaire (environ 60%) du revêtement sec, est une matière abondante sur Terre (pas inépuisable, mais fort heureusement recyclable en partie).

Le site de production qui ne fabrique que des produits de la famille des peintures en phase aqueuse ne relève pas de la Directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté. Par ailleurs, les émissions de poussière lors de la phase de fabrication sont limitées par un système de captation à la source et de filtration, ce qui permet de protéger les salariés et l'environnement.

Le fabricant dispose de sa propre station d'épuration contrôlée régulièrement par la DREAL ce qui lui permet de traiter les eaux usées avant rejet dans le réseau.

Lors de la phase de fabrication des produits, et dans le cadre de la certification ISO 14001, le fabricant procède régulièrement à des audits pour améliorer et optimiser le tri des déchets sur les différents postes de travail. Par ailleurs, une sensibilisation annuelle est organisée chaque année auprès du personnel. Ces différentes actions ont permis d'aboutir à une réduction à la source des déchets. En outre, les déchets sont compactés ou broyés, ce qui permet d'en réduire les volumes et ainsi de diminuer le nombre de transports nécessaires à leur évacuation, et donc minimise les impacts de ces déchets sur l'environnement.

Par ailleurs, le fabricant utilise, pour les déchets issus de son activité de fabrication, des filières de valorisation (à la différence des filières d'incinération ou de mise en décharge).

S'agissant de la phase d'utilisation des produits, le fabricant s'efforce d'informer au mieux les applicateurs et détenteurs de déchets afin de limiter leurs impacts.

# 10 ANNEXE : DÉCLARATION EXPLICATIVE ÉCOLABEL HSE



Ecolabel spécifique HSE 'professionnels'  
Étiquetage de type II - NF EN ISO 14021



Principaux critères communs de l'écolabel HSE et des écolabels commerciaux\* de type I conformes à NF EN ISO 14024 comparables.

CRITERES	CARACTERISTIQUES	NF <sup>1)</sup>	UE <sup>1)</sup>	MODE DE PREUVE
Perte totale de matière première en fabrication	Perte ≤ 3%, sauf si recyclage des eaux de lavage.	1	-	Déclaration de conformité
Déchets de fabrication	Destruction dans des installations autorisées (produits contenant plus de 5% de matière organique)	2	-	Bordereau de suivi
Pigments blancs	Teneur en pigments blancs	3.1	1	Déclaration de conformité
Dioxyde de titane	Limitation des émissions et rejets de déchets provenant de la production de dioxyde de titane	3.2	2	Déclaration de conformité
Composés organiques volatils	Valeur maximale COV	4	4	Déclaration de conformité
Composés organiques semi-volatils	Valeur maximale SCOV	-	4	Déclaration de conformité
Hydrocarbures aromatiques volatils	Pas d'ajout de HAV dans la formule et limitation de la concentration résiduelle.	5	-	Déclaration de conformité
Métaux lourds	Absence de métaux lourds	7	-	Déclaration de conformité
Restriction des substances et mélanges dangereux	Produit non classé comme : très Toxique, Toxique, Dangereux pour l'Environnement, Cancérigène, Toxique pour reproduction, Nocif, Corrosif, Mutagène, Irritant.		5	Déclaration de conformité + FDS REACH/A2
	Produit présentant une phrase de risque : R50-R51-R52-R53	7		
	Limitation de la concentration d'agents dangereux pour l'environnement, d'agents de préservation, d'agents biocides (sauf conservateurs en pots)	7	5+7	Déclaration de conformité + FDS REACH/A2
	Composés possibles d'isothiazolinone ; teneur en IPBC, en APEO, en zinc pyrithione, en oxyde de zinc, en composés perfluorés (PFOA, PFOS...), en résine de silicone, en métaux et composés, en silice cristalline, en formaldéhyde libre, en ADH, en méthanol résiduel...	7	5+7	Déclaration de conformité
	Pas d'ASPF/ACPF/APFO et substances apparentées	-	5+7	Déclaration de conformité
	Pas de formaldéhyde ajouté et limitation de la concentration résiduelle	7	5	Déclaration de conformité
	Possibles solvants halogénés avant ou pendant la mise à la teinte	-	5	Déclaration de conformité
	Phtalates possibles. Absence de DNOP/DIN/DIDP	7	5	Déclaration de conformité
	Absence de phrases de risques : R23-R24-R25-R26-R27-R28-R33-R39/41-R40-R42-R45-R46-R48-R49- R60-R61-R62-R63-R65-R68...	7	5	Déclaration de conformité
Absence d'éthers de glycol classés : EGBE-EGME-EGEE-EGMEA-EGEEA-EGDME-DEGDME-DEGME-TEGDME-beta PGME ≤ 0,3%-beta PGMEA ≤ 0,3%	7	-	Déclaration de conformité	
Nanomatériaux	Absence de nanomatériaux dans le produit.	9	-	Déclaration de conformité
Aptitude à l'emploi	Rendement à 98% de pouvoir couvrant (feuils minces) Résistance au frottement humide (feuils minces en murs intérieurs) Adhérence (feuils minces en extérieur) Autres critères selon destination et subjectiles sols, métal, bois, béton, ou maçonnerie	10	3	Essais normalisés Essais normalisés Essais normalisés Essais normalisés
Étiquetage officiel du produit	Absence de symboles de danger tels que : E, O, F+, F, T+, T, Xn, C, N ou Xi (sauf peintures et enduits à la chaux pouvant être étiquetés Xi).	11	-	Déclaration de conformité
Information des utilisateurs	Conditions d'utilisation et recommandations sur l'emballage ou jointes	12	6	Déclaration de conformité
Informations sur le label écologique	Mentions d'accompagnement de l'écolabel devant figurer sur l'emballage Conformité à ISO 14021	13	7	Déclaration de conformité

(1) Numéros des critères respectifs des Ecolabel UE et écolabel NF Environnement dans leurs référentiels respectifs.

- Les critères communs aux écolabels UE et NF n'ont pas forcément les mêmes méthodes d'évaluation et les mêmes critères d'acceptation.
- Les produits bénéficiant de l'écolabel HSE sont conformes à l'ensemble des critères de l'un ou l'autre des deux écolabels cités ci-dessus, plus des critères propres à ALLIOS qui figurent dans le tableau ci-dessous.
- Les critères d'aptitude à l'emploi sont trop nombreux pour être détaillés ici : ils dépendent de la destination de la peinture, du référentiel de l'écolabel choisi, etc. Ils font l'objet d'une fiche de déclaration explicative spécifique (disponible sur simple demande).

CRITERES	CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES HSE	MODE DE PREUVE
<b>Substances dangereuses</b>	- Emissions de trichloréthylène, benzène, phtalates $\leq 1 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (cf. arrêté du 30/04/09 modifié) - Emissions de polluants volatils (cf. décret/arrêté du 23 mars 2011) - Absence de substances CMR 1 ou 2 - Emissions dans l'air intérieur : conformité à la réglementation (si pertinent)	Déclaration de conformité
<b>Aptitude à l'emploi</b>	Aptitude à l'usage pour produits de construction (suivant spécification technique harmonisée lorsqu'elle existe, ou normes et règles professionnelles) Consulter la DoP du produit, disponible sur le site <a href="http://www.jefco.fr">www.jefco.fr</a> .	Marquage CE et /ou essais normalisés
<b>Information des utilisateurs</b>	- Fiche descriptive produit référencée sur l'emballage - Fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) pour analyse du cycle de vie et certification HQE® (ou BREAM, LEED, etc.) - Contrôle de la production en usine (CPU) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Management de qualité</li> <li>• Management environnemental</li> </ul>	Conformité FD T30-807 Inscription Base INIES Certification ISO 9001 Certification ISO 14001